



Ville de VAUCRESSON

Note de présentation synthétique du budget primitif 2023

Conseil municipal du 15 décembre 2022

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales, et notamment une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles jointe au budget primitif.

Sommaire

I. Les grandes lignes du budget primitif 2023 pour la Ville de Vaucresson.....	3
II. Rappel des dotations et péréquations.....	4
IV. Détail des sections de fonctionnement et d'investissement.....	5
A) Le budget de fonctionnement	
1) Les recettes de fonctionnement	
2) Les dépenses de fonctionnement	
3) Le résultat de fonctionnement	
B) Le budget d'investissement	
1) Les recettes d'investissement	
2) Les dépenses d'investissement	
3) Le résultat d'investissement	
C) Le résultat comptable	
V. Trésorerie et endettement de la Commune.....	10
VI. Principaux ratios.....	11

I. Les grandes lignes du budget primitif 2023 de la Ville de Vaucresson

Le contexte inflationniste n'avait pas été intégré dans l'exercice budgétaire 2022 et constitue une donnée incontournable, bien que difficile à anticiper, de l'exécution du budget 2022 et de l'exercice budgétaire 2023.

Les principales hausses devraient concerner les dépenses d'énergie et les achats de denrées alimentaires destinées à la cantine scolaire. Ces deux postes représentaient respectivement 2.4% et 2% des dépenses de fonctionnement inscrites au budget 2022 et sont anticipées en progression respectivement de 180% et 13%.

En ce qui concerne les dépenses de personnel à effectif constant, les évolutions indiciaires couplées à la revalorisation des carrières des catégories B et C, devraient conduire en 2023 à une hausse en année pleine comprise entre 3,5 et 4%. Cette hausse plus mesurée porte néanmoins sur un poste représentant 41% des dépenses de fonctionnement de la commune en 2022.

L'impact de l'inflation est plus difficile à mesurer sur les autres postes de dépenses courantes de la ville, mais on peut anticiper une progression du coût des marchés indexés (pour en citer quelques-uns : espaces verts, nettoyage de la voirie, ramassage scolaire, etc.). Cet impact a été provisionné à hauteur de 120 k€ dans le budget 2023.

Au total, l'impact de l'inflation devrait représenter un montant de l'ordre de 775 k€ dans le budget 2023, pour un montant total de dépenses de fonctionnement estimées à 14 381 k€ au budget 2023, en progression de 918 k€. Ce montant est à rapprocher du résultat de fonctionnement attendu à hauteur de 1 046 k€.

Sur le plan de l'investissement, des hausses significatives sont déjà constatées, tant sur le plan des achats de matériaux que des prestations des entreprises de construction.

Le contexte inflationniste est d'autant plus pénalisant pour les comptes de la Ville qu'il intervient dans un contexte municipal marqué par la forte rigidité des dépenses, compte tenu de la nécessité de délivrer les services municipaux essentiels (petite enfance, enfance, guichet unique, équipements municipaux), et la faible élasticité des recettes.

En ce qui concerne les recettes, la dynamique des recettes fiscales reposera en 2023 sur la revalorisation des bases décidées par l'Etat (+7%) et l'augmentation du taux de taxe foncière (1,25 point) décidée par la municipalité pour préserver un résultat de fonctionnement en ligne avec le besoin de financement des investissements courants.

En parallèle, les propriétaires de résidences principales bénéficieront de la suppression définitive de la taxe d'habitation en 2023, dans le cadre de la réforme engagée en 2018. On rappellera que la disparition de cette taxe est totalement compensée par l'Etat au niveau du budget municipal.

Le résultat réel de fonctionnement (avant amortissements et opérations d'ordre) s'élève à 1 046 k€ contre 1 211 k€ au budget 2022.

Le programme d'investissement est ambitieux avec en particulier l'engagement des travaux de la médiathèque et du restaurant, les travaux de voirie du rond-point du Souvenir Français, les travaux de fibre noire et de vidéoprotection, la première tranche du programme de rénovation énergétique des bâtiments et les travaux d'agrandissement du restaurant Le Bogart et de réaménagement du square de la Croix Blanche.

Les investissements dans le programme de logements sociaux devraient rester soutenus avec le lancement de la DUP intervenu en 2022.

Le total des investissements programmés en 2023 devrait s'élever à 11 230 k€, niveau nettement supérieur à la moyenne des 6 années précédentes qui s'établit à 4 330 k€.

Il sera financé grâce au résultat de fonctionnement de l'année, aux subventions de l'Etat, de la Région et du Département, et à la mobilisation des réserves de trésorerie de la Ville pour un montant de 2 596 k€, sans recours à l'emprunt. En cas de décalage des hypothèses d'encaissement (subventions, FCTVA) sur le projet médiathèque, une ligne de préfinancement à court terme pourra être mise en place ponctuellement.

II. Rappel des dotations et péréquations

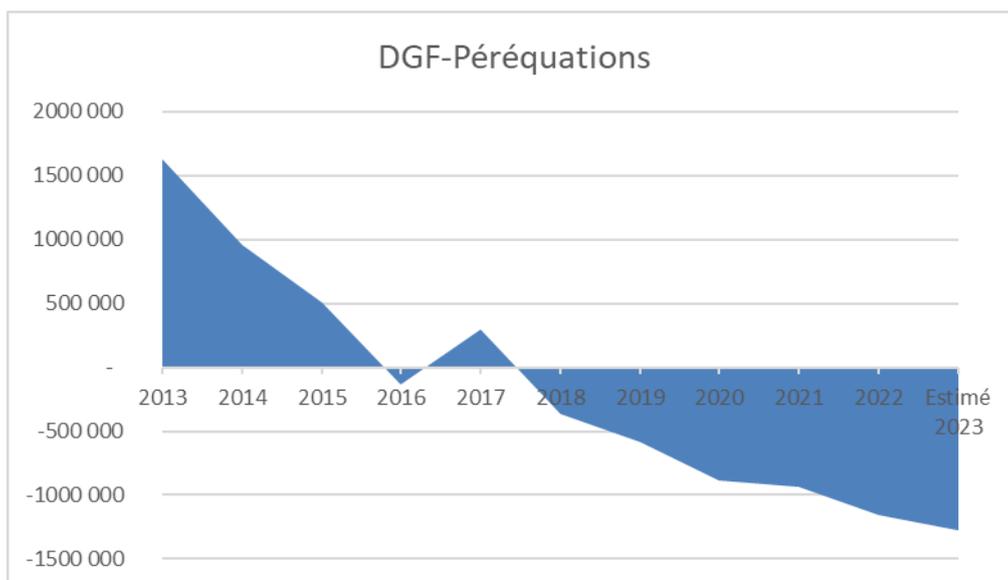
L'importance des prélèvements subis par la Ville sur ses ressources propres au titre des mécanismes de dotations et péréquations, justifie un rappel spécifique.

Les charges de péréquation (FSRIF et FPIC) sont retenues pour un montant de 1 650 k€ au budget 2023 (+ 100 k€ par rapport au budget 2022).

La dotation globale de fonctionnement est estimée à 370 K€ (-122 k€ par rapport au budget 2022).

Le solde de la dotation globale de fonctionnement et des péréquations représente sur les 5 dernières années, une perte de ressources pour la ville de 914 k€.

Le tableau ci-dessous illustre l'effet de ciseau subi par la Ville au titre de ces deux postes depuis 2013.



On rappellera que la variation 2013-2023 de la DGF et des péréquations correspond à un prélèvement sur les ressources de la Ville pour un montant de 2 908 k€ sur la période.

III. Détail des sections de fonctionnement et d'investissement

A) Le budget de fonctionnement

Fonctionnement (en k€)	CA 2021				
	BP 2021	(hors Vo ²)	BP 2022	BP 2023	BP 23/BP 22
Recettes réelles de fonctionnement	14 173	14 637	14 666	15 426	5,2%
Dépenses réelles de fonctionnement	13 068	12 560	13 455	14 381	6,9%
Résultat réel de fonctionnement	1 106	2 076	1 211	1 046	

1) Les recettes de fonctionnement

Fonctionnement (en k€)	CA 2021				
	BP 2021	(hors Vo ²)	BP 2022	BP 2023	BP 23/BP 22
013 Atténuation de charges	50	61	50	50	0,0%
70 Produits et services du domaine	1 765	1 751	1 762	1 935	9,8%
73 Impôts et taxes	10 383	10 539	10 973	11 701	6,6%
74 Dotations et participations	1 212	1 242	1 133	963	-15,0%
75 Autres produits de gestion courante	763	828	749	778	3,8%
76 Produits financiers	0	0	0	0	33,3%
77 Produits exceptionnels	0	215	0		-
Sous-total recettes réelles de fonct.	14 173	14 637	14 666	15 426	5,2%
Opérations d'ordre	13	151	29	29	-

Les recettes de fonctionnement progressent de 760 k€ (+5,2%), intégrant une hausse de la fiscalité locale de 711 k€ constituée de la revalorisation des bases de 7% et d'une augmentation du taux de la taxe foncière de 1,25 point.

Le chapitre 013 (atténuation de charges) est stable et comprend les remboursements sur rémunérations et charges du personnel au titre des organismes de protection sociale.

Les produits et services du domaine (chapitre 70) sont en augmentation de 9,8%. Les remboursements des mises à disposition de personnel pour les compétences dévolues à Pold et du SIVU du Haras Lupin sont en augmentation de 97 k€. Les recettes de stationnement sont attendues en progression de 5 k€. En parallèle, les participations familiales sont estimées en progression de 52 k€ (+4,87%), dans le sillage de la refonte des tarifs périscolaires appliquée à partir de septembre 2022.

Les impôts et taxes (chapitre 73) progressent de 6,6%. Cette augmentation représente un montant de 728 k€ et s'explique comme suit :

- Une augmentation de taxe foncière pour 337 k€.

La municipalité a en effet décidé d'augmenter la taxe foncière de 5,9% en 2023 en portant le taux de cette taxe de 21,15% en 2022 à 22,40% en 2023.

Cette augmentation vise à financer le développement des services municipaux de demain (numérique, sûreté urbaine, jeunesse, médiathèque) tout en préservant un résultat de fonctionnement en ligne avec le besoin de financement des investissements courants.

- Une revalorisation par l'Etat de 7% des valeurs locatives représentant un montant de 374 k€.

- Une revalorisation du coefficient correcteur versé en compensation de la suppression de la taxe d'habitation de 32 k€
- Les droits de mutation sont retenus pour un montant de 950 k€, montant estimé avec prudence compte tenu des incertitudes présentes sur les perspectives du marché immobilier pour l'année 2023 (1 100 k€ au budget 2022).

Les dotations et participations (chapitre 74) sont en recul de 15%, en raison principalement de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) estimée à 370 k€.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) sont en augmentation de 3,8% en raison de l'actualisation du loyer du Stade Français (+8 k€), de la progression des loyers des chambres et appartements acquis dans le cadre de la politique de logement social et non encore cédés aux bailleurs sociaux (+ 27 k€).

2) Les dépenses de fonctionnement

Fonctionnement (en k€)	CA 2021				
	BP 2021	(hors Vo ²)	BP 2022	BP 2023	BP 23/BP 22
011 Charges à caractère général	3 436	3 151	3 657	4 255	16,3%
<i>dont électricité et chauffage</i>	271	305	326	775	137,9%
012 Charges de personnel	5 427	5 369	5 720	5 872	2,7%
014 Atténuation de produits	1 600	1 486	1 550	1 650	6,5%
65 Autres charges de gestion courante	2 442	2 307	2 362	2 435	3,1%
66 Charges financières	156	155	159	157	-1,4%
67 Charges exceptionnelles	7	93	6	12	91,9%
Sous-total dépenses réelles de fonct.	13 068	12 560	13 455	14 381	6,9%
042 Opérations d'ordre	450	822	450	470	4,4%

Les dépenses de fonctionnement progressent de 926 k€ (+6,9%). Hors effet inflationniste, elles augmentent en volume de 1,1%.

Les charges à caractère général (chapitre 011) regroupent les achats-prestations de service, les fluides, les fournitures, mais également les contrats, les locations mobilières et immobilières, charges de copropriété, les dépenses d'entretien-réparations et maintenance, les dépenses d'honoraires et impôts et taxes.

Ce chapitre de dépenses est en augmentation de 598 k€ (+16,3%). Hors énergie, il progresse de 4,4%. Ces dépenses sont fortement impactées par le contexte inflationniste : hausse des coûts de l'énergie de +449 k€, dépenses d'alimentation de +35 k€ et revalorisation des contrats de +120 k€.

	BP 2021	BP 2022	BP 2023
GAZ	96	128	600
ELECTRICITE BATIMENTS	104	130	125
ECLAIRAGE PUBLIC	72	67	50
TOTAL ENERGIE	272	325	775

Concernant les prix de l'électricité, le montant des dépenses des bâtiments s'élevait à 130 k€ au budget 2022. On notera que la consommation effective en 2022 devrait connaître une hausse de 50% par rapport au budget, inférieure à la hausse des prix du marché grâce aux prix obtenus par le groupement d'achat d'électricité du SIPPAREC. Les couvertures obtenues par le SIPPAREC en 2023 devraient permettre de revenir à un chiffre proche de la consommation 2021 (125 k€).

Par ailleurs, concernant l'éclairage public, les investissements réalisés au cours des dernières années ont permis de passer l'ensemble des points lumineux en éclairage led. Cette transformation a permis de réduire significativement la consommation de la Ville (consommation annuelle en 2013 : 750 MWh / consommation annuelle en 2022 : 480 MWh). Les actions de modulation décidées en 2022 devraient permettre de réduire à nouveau la consommation annuelle, de l'ordre de 50% à partir de 2023.

S'agissant des prix du gaz, le montant inscrit au budget 2022 s'élevait à 128 k€. La consommation effective devrait s'élever à 255 k€ compte tenu de la hausse constatée sur les derniers mois de l'année 2022 (prix multiplié par 5). Pour 2023, la Ville basculera dans le marché principal du SIGEIF avec un prix déjà couvert à 40% à hauteur de 118 €/ MWh, le reste devant être fixé d'ici la fin de l'année. Par conséquent, les dépenses 2023 devraient atteindre 600 k€, soit un multiple de plus de 6 par rapport aux dépenses 2021.

La hausse des autres dépenses courantes porte principalement sur les postes suivants : entretien des espaces verts (+30 k€) et des charges de copropriété pour les logements sociaux.

Les charges de personnel (chapitre 012) progressent de 2,7% (152 k€). La progression de la dépense nette de la Ville après prise en compte des postes portés par Pold est ramenée à 1,6%.

A périmètre constant (évolution de la carrière des agents, Glissement Vieillesse Technicité (GVT), avancements de grade/d'échelon et harmonisation des régimes indemnitaires), la progression est de 2,1% (120 k€). On notera qu'une progression indiciaire de 3,5% est intervenue en juillet 2022 et une nouvelle progression indiciaire de 2% est provisionnée pour 2023.

Le solde des départs/remplacements s'élève à - 134 k€. Ce solde concerne les mouvements de 15 agents.

Dans le cadre du renforcement des services municipaux, 4 créations de postes sont envisagées en 2023 pour un montant de 144 k€ (199 k€ en année pleine) :

- 1 responsable prévention
- 3 assistants de conservation

Il convient d'y ajouter le recrutement de 2 vacataires pour un montant de 22 k€ (professeur d'anglais et école des sports).

Le chapitre 014 (atténuation de produits) concerne les fonds de péréquation : le fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF) pour un montant de 570 k€ et le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour un montant de 1 080 k€.

Ce chapitre est en hausse de 6,5% (+100 k€) par rapport au budget 2022.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) regroupent les contributions obligatoires, les subventions au centre communal d'action sociale (CCAS) et aux associations, les indemnités et cotisations des élus, les contributions aux syndicats de regroupement.

Ce chapitre est en hausse de 3,1% en raison d'une hausse de la provision du FCCT (+40 k€) et de la contribution au SIVU du Haras Lupin (+13 k€).

Les charges financières (chapitre 66) concernent principalement les charges d'intérêts des emprunts pour 157 k€. Ce poste est en légère diminution compte tenu de la baisse des intérêts (- 9 k€) de l'emprunt de la Société Générale.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) sont en légère augmentation à 12 k€.

Les opérations d'ordre (chapitre 042) intègrent les dotations aux amortissements (440 k€) et les provisions (30 k€).

3) Le résultat de fonctionnement

Le résultat de fonctionnement s'établit à 1 046 k€ (1 211 k€ au budget 2022). Ce résultat prend en compte des hypothèses budgétaires prudentes dans un contexte incertain (pression inflationniste, incertitude sur le marché immobilier).

B) Le budget d'investissement

Investissement (en k€)	CA 2021			
	BP 2021	(hors Vo ²)	BP 2022	BP 2023
Recettes réelles d'investissement	3 694	943	4 298	7 589
Dépenses réelles d'investissement	5 691	5 586	7 314	11 230
Résultat d'investissement	-1 997	-4 643	-3 016	-3 642

1) Les recettes d'investissement

Investissement (en k€)	CA 2021			
	BP 2021	(hors Vo ²)	BP 2022	BP 2023
10 Dotations	395	433	403	428
13 Subventions d'investissement	3 191	475	2 272	6 510
16 Emprunt - Dépôts et cautionnements	1	7	901	1
21 Immobilisations corporelles	0	2	0	
23 Immobilisations en cours	0	26	0	
275 Autres immobilisations financières	8		0	
024 Produits des cessions d'immobilisations	100		722	650
Sous-total recettes réelles d'investissement	3 694	943	4 298	7 589
040 Opérations d'ordre	450	1 031	450	470
Emprunt d'équilibre	891		1 805	2 596

Les dotations sont stables. Ce chapitre comprend le FCTVA et la taxe d'aménagement.

Les subventions d'investissement inscrites au budget 2023 représentent 71,3% des investissements de l'année. On rappellera les principaux partenaires financiers de la Ville intervenant en 2023 : CAF, Préfecture (DSIL), Région, Etat (DRAC), Département, Métropole du Grand Paris (FIM), Sigeif ...

Les principales subventions concernent les grandes opérations suivantes :

- Construction de la médiathèque et rénovation du restaurant municipal : 2 865k€
- Travaux de voirie rond-point du Souvenir Français : 1 000 k€
- Fibre noire et vidéo-protection : 728 k€
- Rénovation énergétique des bâtiments : 50 k€
- Travaux du restaurant Le Bogart et square Croix Blanche : 652 k€

Les cessions immobilières aux bailleurs sociaux sont inscrites pour un montant de 650 k€.

2) Les dépenses d'investissement

Investissement (en k€)	CA 2021			
	BP 2021	(hors Vo ²)	BP 2022	BP 2023
Grandes opérations	3 469	2 336	3 791	6 634
Investissements courants	1 630	1 171	1 672	2 491
Acquisitions immobilières, surcharges foncières	406	1 893	957	1 210
Remboursement capital des emprunts	186	185	894	896
Sous-total dépenses réelles d'investissement	5 691	5 586	7 314	11 230
Opérations d'ordre	13	372	29	29

Les investissements sont en nette progression par rapport à la moyenne des 6 années précédentes qui s'établit à 4 330 k€.

On notera que les travaux médiathèque-restaurant municipal sont inscrits au budget pour un montant de 3 829 k€. Compte tenu des reports 2022, le montant effectif de l'investissement 2023 devrait s'élever à 6 197 k€ sur l'année (47% de l'investissement total du projet).

Les grandes opérations budgétées pour 2023 s'élèvent à 6 634 k€, dont :

- Centre-ville : 50 k€ (études),
- Construction de la médiathèque et rénovation du restaurant municipal : 3 829 k€,
- Réaménagement complexe Yves du Manoir : 145 k€,
- Travaux de voirie Rond-Point du Souvenir Français : 1 665 k€,
- Rénovation énergétique des bâtiments : 130 k€,
- Travaux du restaurant Le Bogart et square de la Croix Blanche : 815 k€.

Les investissements courants d'un montant de 2 491 k€ portent principalement sur des travaux d'amélioration des bâtiments municipaux et des espaces publics. Ils sont un peu supérieurs à la moyenne des années précédentes, en particulier compte tenu de l'intégration du projet vidéoprotection dans ce total.

- Bâtiments (412 k€ au budget 2023 contre 441 k€ au budget 2022) : bâtiments scolaires et de la petite enfance, maison de la sûreté urbaine et cabinet médical.
- Voirie et éclairage (85 k€ au budget 2023 contre 362 k€ au budget 2022)
- Vidéoprotection et fibre noire (910 k€ au budget 2023). La Ville prévoit en effet de développer son propre réseau de fibre noire, de remplacer les caméras existantes dont la technologie est dépassée et d'étendre le dispositif par le déploiement de nouvelles caméras, pour atteindre 45 caméras dans l'espace public. Le plan de déploiement sera établi à partir du diagnostic de sécurité et en concertation avec le commissariat de Saint-Cloud. Pour rendre la vidéoprotection plus efficace, les images des caméras seront reliées à un CSU (centre de supervision urbaine).

Afin de renforcer la participation citoyenne locale et de mettre les habitants au cœur de l'action publique, il est inscrit un budget de 13,5 k€ fléché vers le **budget participatif**.

Les acquisitions immobilières et surcharges foncières correspondent aux dépenses au titre de la politique de logement social de la Ville. Celles-ci s'accroissent significativement depuis 2022 dans le cadre d'une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique pour répondre au mieux aux objectifs préfectoraux relatifs aux lois SRU et ELAN. 1 210 k€

d'acquisitions immobilières et de surcharges foncières sont inscrites au budget 2023. Ces acquisitions, qui ont vocation à être cédées à un bailleur social à un horizon de 2 à 3 ans, seront financées par la trésorerie de la Ville. Le financement de la Banque des Territoires n'est pas reconduit en raison de la hausse des taux.

Le remboursement du capital des emprunts concerne l'emprunt souscrit auprès de la Société Générale (203 k€) et le remboursement du capital de la tranche 2021-2022 de l'emprunt de la Banque des Territoires (693 k€) au fur et à mesure des cessions aux bailleurs.

3) Résultat d'investissement

Le besoin en financement net des investissements (hors le remboursement d'emprunt banque des territoires) s'élève donc à – 2 949 k€ pour l'année 2023. Retraité du solde net des investissements en logements sociaux (-598 k€), ce besoin s'élève 2 351 k€. Ce montant intègre en particulier les travaux de la médiathèque-restaurant pour un montant net de 964 k€.

C) Le résultat comptable

Le solde des résultats de fonctionnement et d'investissement s'élève à – 2 596 k€.

Il correspond au résultat comptable de l'exercice. Ce solde a vocation à être financé par les réserves de trésorerie de la ville. Il est inscrit comptablement en emprunt d'équilibre dans le budget primitif 2023. Comme sur ces dernières années, cet emprunt sera annulé à l'occasion de l'affectation des résultats du compte administratif 2022.

IV. Trésorerie et endettement de la Ville de Vaucresson

Au 31 décembre 2022, l'encours de la dette sera de 3 769 k€ soit 418 € par habitant, à comparer à la moyenne nationale de la strate de 775€ par habitant et à la moyenne départementale de 1 384€ par habitant.

Cet encours correspond à :

- Un emprunt souscrit en 2009 auprès de la Société Générale dont l'encours sera de 3 076 k€ à fin 2022. Le montant des intérêts pour l'année 2023 s'élèvera à 138 k€ et l'annuité en capital sera d'un montant de 203 k€.
- Un emprunt auprès de la Banque des Territoires, destiné à financer les acquisitions de chambres et d'appartements dans le cadre de la politique de logement social. En 2023, le montant des intérêts s'élèverait à 18 k€ et l'amortissement de 693 k€ interviendra à la date de cession du dernier bien acquis.

Le budget 2023 n'intègre pas de recours complémentaire à l'emprunt. Néanmoins, en cas de décalage des hypothèses d'encaissement (subventions, FCTVA) sur le projet médiathèque, une ligne de préfinancement à court terme pourra être mise en place ponctuellement.

En parallèle, la Ville disposait à fin 2021 d'un excédent de trésorerie, dont le montant s'élevait à 4 028 k€. Ce montant est placé, selon les dispositions réglementaires, sans intérêts à la Banque de France. En 2023, la Ville encaissera le deuxième paiement de 4 389 k€ dans le cadre de l'opération V0².

V. Principaux ratios

	Informations financières - Ratios	Valeurs BP 2023	Moyennes nationales de la strate Données 2021 Source Bercy Collectivités	Moyennes départementales Données 2021 Source SFDL
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population*	1 596€	954€	1 756€
2	Produit des impositions directes/population	1 065€	501€	868€
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 713€	1 163€	2 003€
4	Dépenses d'équipement brut/population	1 042€	315€	546€
5	Encours de la dette/population	418€	775€	1 384€
6	Dotation globale de fonctionnement/population	41€	153€	67€
7	Dépenses de personnel/ Dépenses réelles de fonctionnement	40,83%	58,01%	51,76%

* *Comprenant les péréquations*